

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADESIONI À U DISPUSITIVU TERRITORII NUMERICHI
EDUCATIVI**

**ADHÉSION AU DISPOSITIF TERRITOIRES NUMÉRIQUES
EDUCATIFS (TNE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La présentation du dispositif

Lancé en 2020 par le secrétariat général pour l'Investissement et le ministère de l'Éducation nationale, et mis en œuvre par la Banque des Territoires avec les collectivités territoriales partenaires, le dispositif TNE doit permettre de tester, à grande échelle, la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique. À terme, il doit également favoriser une accélération des usages du numérique au service de la réussite des élèves.

Son financement total atteint aujourd'hui environ 200 millions d'euros : 27,3 millions au titre du PIA 3 (plan d'investissement d'avenir) pour les deux premières expérimentations lancées en 2020 dans l'Aisne et le Val-d'Oise, et 172 millions au titre du PIA 4 pour les nouvelles collectivités départements (Bouches-du-Rhône, Cher, Corse (Pumont), Doubs, Finistère, Guadeloupe, Hérault, Isère, Vosges et Vienne).

Plus concrètement, l'expérimentation TNE vise à agir sur quatre leviers simultanément dans une logique intégrée, autrement dit en recherchant une approche systémique du numérique éducatif, et à en évaluer les effets *in itinere*. Ce type d'évaluation qui permet un suivi fin, au fil de l'eau, est l'une des caractéristiques du dispositif.

Le premier levier, porté par l'académie, a trait à la formation. Il vise à permettre l'acquisition de compétences numériques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant dans le cadre d'un TNE, à favoriser les modes de fonctionnement collaboratif et à partager une culture numérique professionnelle commune au sein d'une école ou d'un établissement, et enfin à engager un processus incrémental d'amélioration continue par l'évaluation. Il est à noter que l'offre de formation devra être coconstruite entre le Réseau Canopé, les services académiques de l'Éducation nationale mais aussi les collectivités afin de mieux l'adapter au contexte et aux besoins locaux en particulier la langue corse dans l'île.

Le second levier, est l'une des originalités du dispositif, il s'agit de favoriser la parentalité et l'inclusion en enrichissant et en améliorant le lien entre les parents et l'école, en luttant contre les risques de décrochage liés à la situation de fracture numérique de certains élèves et de leurs familles, en créant des alliances vertueuses entre les parents, les écoles et établissements, et le tissu associatif local, et en accompagnant plus spécifiquement les familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme. C'est le groupement d'intérêt public la Trousse à projets qui pilote ce levier. La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés, de la maternelle

au lycée. Elle est à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Office central de la coopération à l'école, de Réseau Canopé, du Crédit coopératif, du Fonds pour une École Solidaire et Innovante.

Le troisième levier consiste à mettre à disposition des enseignants un bouquet de services et de ressources en ligne via une plateforme spécifique à laquelle sera associé le Canopé de Corse notamment pour l'enseignement de la langue corse.

Le quatrième levier relève des aspects matériels. Il s'agit ici d'assurer un socle minimal d'équipement et de services numériques pour les écoles élémentaires, d'équiper chaque classe du second degré d'un kit d'enseignement hybride, de permettre l'équipement des élèves en état de fracture numérique, mais encore de déployer d'autres équipements en fonction des situations territoriales et des projets.

Pour la Corse l'expérimentation TNE pour le Pumonté dispose ainsi d'un budget global dont le montant total pour les années 2023 à 2025 ne peut excéder 2 500 463 € avec 2 124 463 € de financement PIA alloués par la Banque des Territoires. Les 376 000 € restant seront apportés par les partenaires bénéficiaires.

Les modalités du conventionnement et le détail des financements sont décrits dans le projet de convention annexée à ce rapport ainsi que dans son règlement financier.

La Collectivité au centre du jeu

Le quatrième levier comprend nécessairement la mobilisation d'une collectivité cheffe de file en partenariat avec le Rectorat de l'académie et la Banque des Territoires. Acteur central de la vie locale dans de multiples domaines d'action comme l'aménagement du territoire, l'innovation et le numérique ou l'éducation et culture, la Collectivité de Corse est ainsi reconnue et désignée porteur du projet correspondant au quatrième levier à savoir les équipements structurants. Le budget défini pour le quatrième levier est de 752 000 € dont 376 000 € de financement PIA et 376 000 € apportés par les partenaires bénéficiaires (taux de subvention à 50 %), néanmoins un taux de subvention différent pourra être appliqué en fonction du montant de l'action structurante, puisque la subvention pourra couvrir 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €.

La Collectivité de Corse bénéficiera des financements PIA selon le calendrier suivant : 40 % en 2023 soit 150 400 €, 30 % en 2024 soit 112 800 € et 30 % en 2025 soit 112 800 €.

Le détail des postes financés est le suivant :

	Coût du projet	Éléments principaux
Équipements structurants	582 000,00 €	<ul style="list-style-type: none">- Parc mobilité- Dispositifs hybridation pour l'enseignement- Continuum scolaire avec TBI (Tableau Blanc Interactif)
Ressources élèves	17 000,00 €	<ul style="list-style-type: none">- ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les écoles

Les partenaires potentiels susceptibles de bénéficier d'un cofinancement TNE dans

le cadre du quatrième levier, identifiés à ce jour, sont les suivants :

- les communes du Pumont, sièges d'une école ;
- Les intercommunalités du Pumont disposant de la compétence éducative ;
- Les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) des communes ou intercommunalités du Pumont.

Les partenaires présenteront leurs projets devant un « comité projet » réunissant des représentants de la Collectivité de Corse, de l'État et de la Banque des Territoires.

Après validation, une demande de financement sera déposée auprès des services de la Collectivité de Corse afin de bénéficier d'un arrêté attributif de subvention.

La Collectivité de Corse aura donc la charge d'instruire les dossiers d'équipement et de reverser aux partenaires dont les projets auront été retenus le financement PIA correspondant.

La Collectivité de Corse, identifiée collectivité cheffe de file du projet TNE et signataire de la convention fixera ses frais de gestion et d'accompagnement du projet (gestion financière, suivi administratif...) à 4 % des montants PIA dont il prendra la gestion soit la somme de 30 080 €.

La poursuite d'une politique active dans le domaine du numérique éducatif

Le projet TNE qui s'inscrit dans une transformation de l'enseignement, par le numérique, et a pour objectif de répondre à deux impératifs majeurs :

- favoriser la mise en place d'un écosystème d'éducation numérique cohérent et performant ;
- renforcer les aptitudes et compétences des enseignants pour accompagner cette transformation.

Les Territoires Numériques Educatifs proposent un modèle d'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire à la fois public et privé, de la maternelle au lycée. L'objectif est de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'e-parentalité.

Le projet TNE s'intègre ainsi dans la politique menée ces dernières années par la Collectivité de Corse au service du numérique éducatif dont il apparaît utile de rappeler quelques actions car notre Collectivité a été, dans ce domaine, précurseur.

En effet, au titre de la période de programmation 2014-2020 du FEDER, la Collectivité de Corse, en qualité d'autorité de gestion, a engagé un fort mouvement de transition numérique dans l'enseignement primaire en Corse.

Par délibération n° 16/101 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mai 2016, un appel à projets intitulé « écoles numériques » était approuvé. Cet appel à projets ciblait les écoles primaires en Corse mettant en œuvre une architecture numérique matérielle et logicielle à vocation pédagogique et de communication autour d'une équipe pédagogique identifiée. Dès juin 2016, l'appel à projets était lancé pour une durée de

4 mois. Il a permis le financement de 115 écoles représentant 585 classes soit 13 260 élèves et 558 enseignants. Le coût total hors taxe de ces projets s'élève à 4,5 M€ avec un cofinancement FEDER de 50 %.

Fort du succès de ce premier volet, cet appel à projets a été reconduit en mars 2019 pour prendre en charge 63 écoles supplémentaires représentant 235 classes, 5 188 élèves et 237 enseignants. Le coût total des projets financés étant cette fois-ci de 1,1 M€. Ainsi, par ces deux appels à projets, la Collectivité de Corse a permis d'accompagner la transition numérique de 51 % des écoles relevant de l'enseignement primaire, soit 71 % de classes. Au total, ces appels à projets ont bénéficié à 75 % des élèves et 87 % du corps enseignant.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse mène depuis 2010 son projet d'Espace numérique de travail pour les lycées et collèges de Corse. Désormais l'ENT LEIA est devenu le socle de l'ensemble des services numériques à caractère pédagogiques, de vie scolaire ou administratifs. Avec 5,7 millions de connexion pour l'année scolaire 2021/2022, l'ENT LEIA est désormais au cœur des activités éducatives insulaires dans le second degré, son coût est de 250 000 € par an.

Pour soutenir, l'appropriation de l'ENT LEIA, la Collectivité de Corse finance et déploie depuis 2014 un réseau très haut débit pour les lycées et collèges qui les relie au réseau national de la recherche RENATER. Désormais tous les lycées et collèges de Corse sont reliés en fibre optique à très haut débit quelle que soit sa taille ou sa localisation.

Le budget consacré chaque année par notre Collectivité est de 450 000 €.

Enfin, en qualité de chef de file du Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, le nouveau SDTAN de Corse nommé SMART ISULA a été présenté et approuvé par l'Assemblée de Corse en juin 2022. Il consacre un de ses livrets à une île apprenante et identifie 26 pistes d'action dont de nombreuses sont en résonance avec les objectifs de TNE.

Concernant l'enseignement secondaire et plus précisément l'équipement et les infrastructures des collèges et lycées insulaires, compétence obligatoire, la Collectivité de Corse s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de modernisation des équipements avec une véritable montée en gamme visant à satisfaire les besoins des utilisateurs. Ainsi sur le plan matériel, les établissements ont reçu en 2022 :

- environ 1 000 ordinateurs sur un parc estimé à 7 000. Le budget supplémentaire va nous permettre de poursuivre cet effort de renouvellement (300 ordinateurs en complément d'ici la fin d'année) des machines les plus anciennes, le coût est d'environ 800 000 € ;
- des vidéoprojecteurs classiques dans les salles de cours (une centaine commandée cette année), des tableaux blancs interactifs. (5 au collège Laetitia, 3 prochainement au lycée Fesch et 21 au pôle des sciences de Montesoru) pour environ 170 000 €.

Les chefs d'établissement recevront également un PC portable entièrement configuré (avant la fin de l'année) leur permettant de pouvoir effectuer du télétravail, 43 000 € y seront consacrés.

Enfin 14 collèges « numériques » recevront une nouvelle dotation de classes mobiles (tablettes) représentant un total de 420 tablettes. Ces dernières seront livrées avec un outil de gestion de classe. Les enseignants seront ensuite formés, cette opération est évaluée à 310 000 €.

Pour l'année scolaire 2022-2023, sur la partie infrastructure réseau, les locaux techniques de 5 établissements en Pumonte et 7 en Cismonte seront totalement réhabilités. Ces établissements ont vocation à devenir des références dans ce domaine, ils ont été choisis compte-tenu de leur vétusté et des problématiques rencontrées au quotidien, le coût des travaux estimés pour le Cismonte est de 1,2 M€.

Le renouvellement des serveurs, des postes de travail, des Tableaux Blancs Interactifs, des outils de visioconférence sera également poursuivi.

Le projet TNE offre donc une opportunité nouvelle d'obtenir des cofinancements permettant de poursuivre une politique active du numérique éducatif sur notre territoire mais il crée, plus particulièrement pour la Corse, une forme d'inégalité puisque le Cismonte en est pour l'instant exclu. C'est pourquoi il sera demandé aux autorités académiques que le département du Cismonte intègre la prochaine expérimentation. Dans le cas où cela s'avèrerait impossible notre collectivité mettra donc en place un dispositif miroir afin d'assurer une équité de nos territoires.

Il est donc aujourd'hui proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver le rapport présenté et donc permettre à la Collectivité de Corse d'adhérer au dispositif territoires numériques éducatif pour le Pumonte ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention dédiée et ses annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.